

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 24-337-1924 rapportant les arrêtes du 12 décembre 1919 qui fixent les effectifs et les cadres maxima des personnels européens et indigènes organisés des divers services de la colonie.

n° 24-337-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 décembre 1924

Numéro JO  
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro  
30 décembre 1924

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**les arrêtes du 12 décembre 1919 fixant les effectifs et les cadres maxima des personnels européens et indigènes organisés des divers services locaux de la colonie,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Les arrêtes du 12 décembre 1919 visés ci-dessus sont rapportés.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera e inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.